

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 6 JANVIER 2022

L'an deux mil vingt-deux le 6 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CUSY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Patricia MERMOZ, Maire.

Présents : MM. AFFOLE Stéphane. BOGEY Serge. BROUSSE Michèle. BRUNIER Emmanuel. CARRIER Pierre. GEORGE Fabien. GRILLET Pascale. GUERRAZ Jean-Claude. KELLER André. METRAL Sylvie. MORVAN-BARTHES Corinne. MUNOZ Véronique. PERRIER Clarisse. VAGNARD Aurélie.

Pouvoirs : D'YVOIRE Jean-Baptiste donne pouvoir à MERMOZ Patricia
CARRIER Orianna donne pouvoir à GRILLET Pascale
MATHIEU Christian donne pouvoir à GEORGE Fabien
Secrétaire de séance : Véronique MUNOZ

1 - Approbation du compte rendu du 2 Décembre 2021

Adopté à l'unanimité

2 – Délibérations

2.1 Recrutement d'un agent contractuel au service périscolaire

Le Maire expose à l'assemblée la nécessité de recruter un agent contractuel à temps complet jusqu'au 30 juin 2022 afin d'assurer la pause méridienne, la garderie en soirée, le lundi mardi jeudi vendredi de 16 h 30 - 18 h 30, l'animation au centre de loisirs tous les mercredis ainsi que durant les vacances scolaires de février et avril.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint d'animation territorial à temps complet en contrat à durée déterminée jusqu'au 30 juin 2022. La rémunération mensuelle brute sera calculée sur la base de l'indice majoré 343.

2.2 Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet

Le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial au service technique, à temps complet, pour assurer notamment l'entretien des bâtiments communaux, des voies communales, le déneigement, l'entretien des espaces publics et des espaces verts. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique selon les missions détaillées ci-dessus, à temps complet 35/35ème, à compter du 1er janvier 2022 et charge le maire d'effectuer l'affiliation à la CNRACL.

2.3 Election d'un adjoint suite à une démission

Arrivée de Guillaume BOISSON.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la démission de M. Fabien GEORGE, 3^{ème} adjoint, en date du 28 novembre 2021 et acceptée par M. le Préfet le 30 novembre 2021. Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2122-4, L2122-7, L2122-7-2, L2122-10 et L2122-15,

Vu le procès-verbal de l'élection du maire et des adjoints en date du 27 mai 2020 qui fixe à 5 le nombre d'adjoints au maire,

Considérant que lorsqu'un poste d'adjoint est vacant, le conseil municipal peut décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'élu démissionnaire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir ce poste vacant d'adjoint,
Considérant que l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que l'adjoint à désigner occupera le 3^{ème} rang,
- PROCEDE à la désignation du 3^{ème} adjoint au maire au scrutin secret à la majorité absolue.
- DESIGNE deux assesseurs : Serge BOGEY et Aurélie VAGNARD

Est Candidat : M. Jean-Claude GUERRAZ

Après avoir procédé au vote, M. Jean-Claude GUERRAZ est élu avec 17 voix.

Il est proclamé adjoint et immédiatement installé.

3 - Questions diverses

- Dans le cadre de la délégation de certaines attributions du conseil municipal au maire et notamment de l'exercice du droit de préemption, Madame le maire fait part à l'assemblée des ventes de maisons/terrains sur la commune au cours du second semestre 2021.
- Présentation du schéma directeur Cyclable du Grand Annecy avec avis sur les segments d'aménagement proposés par le Grand Annecy sur Cusy.
- Travaux assainissement /Eau potable Boissard Gaillat : redémarrage des travaux semaine prochaine pour fin annoncée fin mars.
- Annulation des vœux du maire en présentiel : mise à dispo d'un diaporama rétrospective 2021 sur le site web de la mairie et brochure A3 distribuée dans les boîtes aux lettres.
- Rencontre avec le Grand Annecy pour élaboration du RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) relatif aux enseignes.
- Infos le site de la Mairie pour la téléprocédure et les procurations pour les élections présidentielles.
- Sylvie Métral soulève le point du danger de l'arrêt de bus de Lachat (le retournement du car sur terrain adjacent à l'abri-bus n'est plus possible). Le maire indique que le Grand Annecy et Département se sont rendus sur place et qu'ils étudient les solutions possibles. Provisoirement, il est envisagé que les cars scolaires fassent demi-tour à St-Ours. Demandes d'autorisation en cours.

21h57 Clôture de la séance